



Permis de construire Autorisation municipale

MUNICIPALITÉ D'ÉTAGNIÈRES

COMMUNE : ETAGNIERES

N° CAMAC : 207312

N° ECA : 191

N° de la parcelle : 526

Lieu-dit ou rue : *Rue des Crêts 22*

Propriétaire :

*Madame et Monsieur
Loubna et Nicolas Lutz-Richardot
Rue des Crêts 22
1037 Etagnières*

Auteur des plans :

*Madame et Monsieur
Loubna et Nicolas Lutz-Richardot
Rue des Crêts 22
1037 Etagnières
Tél : 079 176 18 37*

Nature des travaux :

Réfection façades

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons avoir bien reçu votre demande relative à la réfection de vos façades en bardage en bois par du crépis sur votre villa sis rue des Crêts 22 à Etagnières.

Cette dernière a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Dans sa séance du 27 septembre 2021, la Municipalité a décidé d'accepter cette demande telle que présentée.


Nous vous rendons attentifs que la présente décision est affichée au pilier public durant 30 jours. De ce fait, les travaux ne pourront pas débuter avant le 1^{er} novembre 2021.

Pour tout complément d'information, Monsieur Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, se tient à votre disposition au 079/449.47.81.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etagnières, le 1^{er} octobre 2021

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

P. Favre



La Secrétaire


E. Thomet